Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260302-D2026_011-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DEUX du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 17 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JÉZÉQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MAILLAUD, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : LE COZ à PIROT, SCHAEFFER-MORIN à MULLER

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-11

APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame le Maire propose à l'Assemblée de maintenir, pour l'année 2026, les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation.

Elle propose également de maintenir le taux de majoration de la cotisation sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à hauteur de 30%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-cinq voix pour et deux contre *(Madame JEZEQUEL et Monsieur LANGLAIS),*

- **DÉCIDE** de fixer pour l'année 2026 les taux d'impositions de la taxe foncière bâtie, de la taxe sur le foncière non bâtie et de la taxe d'habitation selon le détail suivant :

Taxe foncière (non bâti)	52,80 %
Taxe foncière (bâti)	38,39 %
Taxe d'habitation	12,74 %

- **DÉCIDE** de maintenir le taux de majoration de la cotisation sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à hauteur de 30%.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF